



COMMUNE
DE
1267 COINSINS

PREAVIS N° 002/2021
RELATIF A L'ADOPTION DES COMPTES 2020.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes - du règlement du Conseil général de Coinsins du 23 juin 2014

la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur les comptes de l'année 2020.

Les comptes de l'exercice 2020 présentent un excédent de revenus de Fr. 193'078.97, après amortissements et mouvements aux fonds de réserves, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 240'473.00

De l'analyse de ces comptes ressortent principalement les éléments suivants :

Impôts

Suite au départ d'une importante société, les impôts des personnes morales budgétisés Fr. 3'550'302.00 se montent finalement à Fr. 49'709.85. De plus, et suite à la réforme fiscale des sociétés (RIEIII) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, la participation du canton pour compenser la perte enregistrée par les communes a diminué de Fr. 593'259.00 pour s'élever à Fr. 5'361.00.

En ce qui concerne les personnes physiques, des rattrapages pour les années 2017 et 2018 ont sensiblement augmentés les impôts sur le revenu.

Charges péréquatives

La baisse sensible des rentrées fiscales a donc un impact important sur notre participation à la péréquation.

	Budget	Comptes
Impôts	Fr. 7'035'527.00	Fr. 2'231'249.07
Charges péréquatives	Fr. 6'815'450.00	Fr. 1'690'006.00

Charges & Revenus

Les charges et revenus affectés au ménage communal sont pleinement maîtrisés. Les charges ont diminué, par rapport au budget, de Fr. 311'999.52 à Fr. 1'698'355.48 et les revenus ont augmenté de Fr. 45'644.74 à Fr. 1'633'029.74.

Dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissements réalisées durant l'année 2020 s'élèvent au total à Fr. 1'032'086.95 et sont réparties comme suit :

Transformation du bâtiment de l'ancien greffe	Fr. 932'097.85
Auberge – Travaux de rénovation	Fr. 8'000.00
Eglise catholique – Gland – Participation	Fr. 7'960.00
Remplacement fontaine Rte du Moulin	Fr. 17'146.30
Remplacement compteurs d'eau	Fr. 66'882.80

Fonds de réserve

Versements aux fonds de réserve générale de Fr. 200'000.00 en couverture des futurs investissements et de Fr 3'000.00 au fonds de renouvellement véhicules.

Amortissements

Amortissement de l'ancienne maison de commune Rue des Fontaines 2 de Fr. 28'000.00 et de la fontaine à la route du Moulin de Fr. 39'985.55.

Malgré ce résultat positif, la Municipalité reste préoccupée pour l'avenir. En effet, la période de pandémie que nous vivons actuellement aura de fortes répercussions sur les rentrées fiscales durant les années à venir et la révision de la péréquation nous incite à la prudence.

Conclusion

Dès lors, et après avoir entendu le rapport de gestion pour l'année 2020 qui fait partie intégrante de ce préavis, la Municipalité vous prie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général

vu le préavis municipal N° 002/2021

ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances

attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. **d'accepter les comptes 2020 tels que présentés,**
2. **de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2020.**

Adopté par la Municipalité, en séance hebdomadaire du 31 mai 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général de Coinsins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

B. Gétaz

B. Ruchonnet

B. Gétaz

B. Ruchonnet



Coinsins, le 31 mai 2021.